

MAIRIE DE NOUIC
1 place du Dr Justin Labuze
87330 NOUIC
☎ 05.55.68.32.72
E-mail : mairie @nouic.fr

A2022/003

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté modifiant les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

Le Maire de la Commune de Nouic,

Considérant la charge de travail croissante au service administratif et la nécessité de plages horaires permettant un traitement des dossiers sans interruption (accueil physique ou téléphonique)

Arrête

Article 1^{er} – Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie de Nouic sont modifiés comme suit à compter du 1^{er} octobre 2022

	Matin		Après-midi	
Lundi	9 h 00	12 h 00	/	/
Mardi	9 h 00	12 h 00	15 h 00	18 h 00
Mercredi	9 h 00	12 h 00	15 h 00	17 h 00
Jeudi	9 h 00	12 h 00	/	/
Vendredi	9 h 00	12 h 00	15 h 00	18 h 00

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 3- Monsieur le Maire, Madame la secrétaire de Mairie de la Commune de Nouic sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nouic, le 7 septembre 2022

Le Maire

Serge NOUGIER

